

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à 18h00
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire à Montfaucon (salle du Conseil)
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, SABY François-Régis,
SOUVIGNET Bernard et Mme SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote
(vote public) : 8

o Pour : 8

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2026-05-18/12 du 18 mai 2026 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant les acquisitions foncières, les aliénations, et les échanges et mise en réserve passés de gré à gré en dessous de 100 000 €.

Il rappelle également la compétence de la Communauté de Communes en matière d'aménagement de zones d'activités et la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/03 en date du 22 mars 2021 approuvant le plan de mandat communautaire 2020-2026, comprenant notamment l'action suivante : « Continuer l'aménagement de zones d'activités (Dunières, Montfaucon, Montregard, Riotord et Saint-Romain-Lachalm) dans le respect du foncier agricole et du cadre naturel ».

Il présente alors la proposition d'acquérir des parcelles de terrain sur le secteur de la zone d'activités de Rullière à Saint-Romain-Lachalm afin de permettre l'extension de cette zone d'activités :

- parcelle (terrains agricoles) appartenant à Mme Christiane RASCLE (43620 Saint-Romain-Lachalm) :
 - o E 359 (2 480 m²) sise au Pechay à Saint-Romain-Lachalm
- prix d'acquisition : 2 000,00 € (environ 0.80 € le m²)
- structure chargée de la rédaction de l'acte : ACTIF (43700 Brives-Charensac)

DECISION N° :

DB/2026-06-01/16

OBJET DE LA SEANCE :

Zone d'activités de Rullière
(Saint-Romain-Lachalm)

Acquisition terrain RASCLE

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur cette acquisition foncière à proximité de la zone d'activités de Rullière à Saint-Romain-Lachalm.

AR Prefecture

043-244300307-20260601-DB2026060116-AU
Reçu le 16/06/2026

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'acquérir la parcelle E 359 (2 480 m²) sise au Pechay à Saint-Romain-Lachalm, et appartenant à Mme Christiane RASCLE (43620 Saint-Romain-Lachalm), au prix de 2 000,00 € pour l'ensemble,
- désigne ACTIF (43700 Brives-Charensac) pour établir l'acte de vente correspondant à ce bien,
- dit que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Communauté de Communes,
- charge M. le Président de signer l'acte de vente correspondant à ce bien, et toutes pièces utiles,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Gilles CIBERT,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20260601-DB2026060116-AU
Reçu le 16/06/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le